



Détérioration du papier peint

Par **cata**, le **27/04/2011** à **14:54**

Bonjour,
J'ai ammenagé le 31/08/2009 dans une maison et je pars de cette maison le 10/05/2011.
En déménageant ses affaires mon ami a arraché du papier peint dans une très très grande entrée (qui etait tapissée du meme papier....bas de maison et cage d'escalier)
voilà j'appréhende la réaction du propriétaire. rnFaut-il vraiment tout retapissé dans la mesure (où il ni a pas 2 ans que j'y habite).rnFaut-il également que je lave les dalles de la cour extérieure de la maison?
Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement
Cata

Par **corimaa**, le **27/04/2011** à **15:02**

Bonjour, vous devez laisser la maison dans l'etat où vous l'avez trouvé, tel que l'etat est décrit dans l'etat des lieux d'entréernrnLe fait que vous ayez déchirer le papier peint, les reparations sont à votre charge. Soit, vous le refaite à neuf avant de partir avec du papier peint dans vos moyens car vous avez le droit d'embellir votre interieur, soit vous laissez tel quel et le proprietaire aura tout loisir de choisir le papier peint qu'il souhaite au prix qu'il souhaite et de faire faire un devis pour le poser. Ca va vous couter plus cherrnrnCe que vous pouvez faire aussi, c'est de ne refaire que le papier peint de l'entree en choisissant un papier uni qui se marie bien avec celui des escaliersrnPour les dalles, rappelez vous comment elles etaient à votre arrivée et faites en sorte qu'elles soient dans le meme etat

Par **cata**, le **03/05/2011** à **09:55**

merci pour votre réponse